

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PIÉMONT OLORONNAIS

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 02 MAI 2012

Présents : MM. BERNOS, Mme BARRERE, MINJUZAN, PAILLAS, LEES, IDOMENEE, URRUSTOY, BEDECARRAX, Mme ANCHEN, Mme SAGE, TEULADE, GIMENEZ, LOUSTAU, IDOPE, SARASOLA, VALIANI, Mme FABRE, SOUMET, REY, CARSUZAA, LAURONCE, MENE-SAFRANE, LOUSTALET, UTHURRY, GAILLAT, Mme QUEHEILLE, BRUGIDOU, Mme BARBET, Mme PEBEYRE, Mme YTHIER, BAREILLE, MALEIG, BITAILLOU, Mme REGUEIRO, LACRAMPE, Mme LE CHANONY, TERUEL, Mme MIRANDE.

<u>Pouvoirs</u> :	Jean-Pierre DOMECCQ	à	Jean-Etienne GAILLAT
	Philippe GARROTE	à	Anne BARBET
	Elisabeth SALTHUN-LASSALLE	à	Nathalie REGUEIRO
	Dolores CABELLO	à	Jean-Michel BRUGIDOU
	Fabien REICHERT	à	Robert BAREILLE
	Jean-Marie GINIEIS	à	Dominique QUEHEILLE
	Patrick MAILLET	à	Bernard UTHURRY

<u>Suppléants</u> :	Patrice CRESTE	suppléant de	Marie ECHEPARE
	Jean LABORDE	suppléant de	Robert LABORDE-HONDET
	Georgette SALHI	suppléante de	Marie-Lyse GASTON
	Jeanine DUTECH	suppléante de	Yves TOURAINE

Excusés : Patrick SEBAT, Jean-Claude ELICHIRY, Jean CASABONNE, France JAUBERT-BATAILLE, David LAMPLE, Gérard FRECHOU, Jean-Michel BELLOT, Gérard LEPRETRE, Jean-Marie GOUINEAU, André LABARTHE, Nadia SEGAUD.

RAPPORT N° 120502-03-PAH

PAYS D'ART ET D'HISTOIRE – ACTIONS COLLECTIVES 2012

M. GAILLAT précise que lors de la séance du 28 mars 2012, votre assemblée a délibéré pour la mise en œuvre du Pays d'Art et d'Histoire Pyrénées Béarnaises dès le mois de mai et des actions qui s'y rattachent.

Au titre des actions collectives, le Comité de pilotage, réuni le 10 avril, a validé :

- Mise en tourisme du Label (sous maîtrise d'ouvrage du SMPOHB et des OT) :
 - Formation des professionnels du guidage et des prescripteurs (gestionnaires de site...), création de visites guidées, production de séjour...
 - Coût : 0
- Visites virtuelles 3D (sous maîtrise d'ouvrage du SMPOHB en collaboration avec Immersive Lab et le PAH), projet retenue dans le cadre de l'appel à projet « La Fabrique » lancé par la BNSa

- Valorisation du patrimoine via des outils numériques innovants
- Coût : 57 110 € TTC
- Financement prévisionnel :
 - CRA : 50% acquis
 - CG64 : principe acquis, montant à déterminer
 - FEADER : principe acquis, montant à déterminer en fonction du CG 64 (pourrait aller jusqu'à 25%)
 - Reliquat à verser au SMPOHB : 11 421 €
- Signalétique d'entrée de territoire (sous maîtrise d'ouvrage CCPO) :
 - Valorisation des entrées de territoire par des panneaux indiquant le territoire PAH (conception et mise en place de panneaux)
 - Coût estimé : 10 000 € HT (étude/prestataire)
 - Financement prévisionnel :
 - Etat : 40%
 - CG 64 : 40%
- Communication (sous maîtrise d'ouvrage CCPO) :
 - Conception et réalisation des documents : programmes périodiques, affiches... qui servent à faire connaître le label
 - Création d'une photothèque pour illustrer ces supports
 - Coûts (prestataires) :
 - Programme d'activités : 2 500 € TTC
 - Reportage photos et création de la photothèque : 5 500 € TTC
 - Financement prévisionnel :
 - Etat : 40%
 - CG 64 : 40%
- Site Internet du PAH (1^{ère} phase ; sous maîtrise d'ouvrage CCPO)
 - Hébergement du site PAH sur le site de la CCPO et création du centre de ressources dématérialisé
 - Coût : 1 500 € TTC
 - Financement prévisionnel :
 - Etat : 40%
 - CG 64 : 40%
- Réseau d'interprétation (1^{ère} phase ; sous maîtrise d'ouvrage CCPO) :
 - Construction du réseau d'interprétation (ensemble des sites touristico-culturels du territoire) en lien avec Bedat
 - Coût (ingénierie interne ; locations de salle) : 1 000 €
- Plan de formation (sous maîtrise d'ouvrage CCPO) :
 - Formation à destination des associations, sites autour des thèmes de recueil/valorisation de la mémoire et de conception/réalisation d'une exposition
 - Coûts : 5 000 € (prestataires externes, ingénierie interne...)
 - Financement prévisionnel :
 - Etat : 20%
 - CRA : 40% (sous forme de prise en charge directe des formations)
 - CG64 : 20%
- Actions annuelles du label (sous maîtrise d'ouvrage CCPO)
 - Participation aux actions liées au label : séminaires, colloques...
 - Coût (ingénierie interne) : 1 584 €
 - Financement prévisionnel :
 - Etat : 40%
 - CG 64 : 40%
- Charte architecturale et paysagère (1^{ère} phase : étude ; sous maîtrise d'ouvrage CCPO) :
 - Elaboration d'un document méthodologique et pédagogique et déclinaison sur plusieurs supports (guides, expo...)
 - Coût (prestataires) : étude : max 75 000 €
 - Financement prévisionnel :
 - CRA : 30%
 - CG64 : 50%

En complément de ces actions collectives ont été validés les frais annexes suivants :

- Frais liés au Conseil Scientifique : 900 € TTC (financement éventuel : CG64 : 80%)

- Adhésion à l'ANVPAH&SS : 1 754.44 € TTC

Ces actions ne seront lancées qu'une fois les plans de financement définitivement arrêtés et que les EPIC partenaires auront délibéré pour confier à la CCPO la maîtrise d'ouvrage dans le cadre du label.

Le reliquat de ces actions ne devant pas dépasser 20 000 € (hors charte), des priorités pourront être définies si les financements prévisionnels ne sont pas confirmés. La prise en charge de ce reliquat sera assurée par les EPCI suivant une clé de répartition basée sur la population.

Les crédits nécessaires sont inscrits au BP 2012.

Où cet exposé,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- **ADOPTE** le présent rapport
- **APPROUVE** le programme d'actions collectives tel que ci-dessus
- **SOLLICITE** les aides les plus élevées auprès des partenaires institutionnels (DRAC, CRA, CG)
- **SOLLICITE** la délégation de maîtrise d'ouvrage des autres EPCI
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer les conventions nécessaires.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, le dit jour 02 mai 2012

Suivent les signatures

Le Président

Jean-Etienne GAILLAT